Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2008)

Heft: 1787

Artikel: Sites Internet : entretien par trop différencié : administrations et entreprises auraient tout intérêt à actualiser leur site Internet, sous peine d'anachronismes cocasses ou d'omissions par trop significatives

Autor: Jaggi, Yvette

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012536

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les justiciables français pourront en outre faire examiner par le Conseil constitutionnel à l'occasion d'un cas d'application la constitutionnalité des dispositions légales. C'est ce qu'on appelle techniquement le contrôle *«concret»* de la constitutionnalité, inconnu sous cette forme en droit français jusqu'ici. La Suisse connaît un système comparable depuis 1848 et l'instauration du recours de droit public au Tribunal fédéral pour les actes cantonaux, devenu recours constitutionnel subsidiaire depuis la nouvelle loi sur le Tribunal fédéral (mais les lois fédérales y échappent toujours). L'idée est d'offrir aux citoyens une sorte de droit de résistance au pouvoir étatique en leur permettant de se plaindre d'une violation de leurs droits constitutionnels. Historiquement, cette voie de droit a permis en Suisse le développement des droits fondamentaux: la jurisprudence a reconnu des droits constitutionnels *«non écrits»* aussi fondamentaux que la liberté d'opinion et d'expression. En France également, cette innovation devrait permettre un meilleur contrôle des droits fondamentaux et d'éviter ainsi des condamnations trop nombreuses par la Cour européenne des droits de l'homme.

Ces nouveautés et d'autres – droit de regard du Parlement sur les nominations du président, composition du Conseil supérieur de la magistrature –, laissent penser que l'attitude du PS français tenait plus de la posture anti-Sarkozy que de l'analyse de fond. De ce point de vue, la politique d'opposition française paraît encore bien éloignée de l'art du compromis helvétique.

Sites Internet: entretien par trop différencié

Administrations et entreprises auraient tout intérêt à actualiser leur site Internet, sous peine d'anachronismes cocasses ou d'omissions par trop significatives

Yvette Jaggi (28 juillet 2008)

«Consolider. Tel est l'objectif principal que le nouveau chef de l'armée, le commandant de corps Nef, s'est fixé pour sa première année de fonction». Le moins que l'on puisse dire est que, moins de sept mois après cette belle déclaration de management militaire, l'objectif inverse semble largement atteint. Sans que les gestionnaires du site s'en soient le moins du monde avisé. Décidément imperturbables, ils publient par ailleurs l'organigramme du chef de l'armée et de son remplaçant ainsi que de leurs subordonnés directs en l'état au 1er janvier 2008. Pour une mise à jour tenant compte des différents départs et remplacements intervenus dans le courant du premier semestre de l'année, mieux vaut se référer au *Tages-Anzeiger* du 22 juillet...

Toute collectivité, entreprise ou association, toute administration publique ou privée, toute personnalité connue ou désireuse de le devenir, se doit désormais d'avoir son site Internet, avec moult rubriques, ramifications et liens. Mais il ne suffit pas d'assurer une présence sur le *«web»*, encore faut-il la préparer et la réaliser avec soin, puis l'animer et surtout l'entretenir continuellement. De la conception à la mise en ligne puis à l'actualisation, tout doit contribuer à faciliter l'accès au site, à en augmenter la convivialité et à donner aux internautes une image valorisante du titulaire. A cet égard, la mise à jour est une contrainte absolue; à défaut, toute l'information devient suspecte, le ridicule guette, la gestion fait négligé, l'irrespect du visiteur transparaît. Bref, tous les efforts antérieurs risquent l'anéantissement.

On n'aura pas la cruauté de revenir sur le manque de réaction des responsables du site du département fédéral dirigé par Samuel Schmid,

chargé de la défense, de la protection de la population et des sports. Et on poussera la charité jusqu'à passer sous silence les effets de la rigidité de certains services des administrations cantonales et communales.

Du côté de l'économie privée, les mises à jour différées ou les mensonges par omission ne sont pas rares. Sur le somptueux site d'UBS, il faut finement naviguer pour comprendre qu'il y a eu non réélection du président Marcel Ospel, et plus patiemment encore pour trouver un sobre commentaire sur l'évolution du cours des actions nominatives de la plus grande banque suisse, qui peine à surmonter le seuil des 21 francs, montant unitaire payé pour la recapitalisation du printemps – dont il n'est pas davantage question que des difficultés persistantes de l'établissement aux trois clés. Quant au Credit Suisse, il donne – sans plastronner – les résultats du deuxième trimestre 2008, en nette amélioration par rapport aux trois premiers mois de l'année. Evidemment, l'annonce de bonnes nouvelles reste plus facile que l'aveu d'affaires gênantes. On ne trouve pas mention de la *«surveillance»* d'Attac sur les sites de Nestlé, ni international, ni suisse.

Comme quoi les sites sont révélateurs de la marche des instances qui les gèrent et de leur politique d'information sélective, soit par ce qu'ils gomment sciemment, soit par ce qu'ils omettent par négligence.

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public
p.a. Pierre Imhof – avenue Davel 19 – CH-1004 Lausanne – CCP 10-15527-9